

Mécénat d'entreprise et dons Villages du Monde pour Enfants

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de soutenir une association d'intérêt général comme Villages du Monde pour Enfants. Il peut se faire sous différentes formes :

- **Le versement d'un don en numéraire** (un don de 1 650 € couvre la prise en charge d'un enfant pendant 1 an et vous revient à 660 euros),
- **Le don en nature, de matériel, de mobilier ou d'immobilier** (des armoires, des smartphones, une photocopieuse A3...).
- **Le mécénat de compétences par la mise à disposition de ressource humaine ou la réalisation de prestation de services gratuite** (UX-design, développement, communication...)

Contrairement aux idées reçues, le mécénat n'est pas réservé aux Grandes Entreprises. Les PME représentent un soutien important pour nos actions et peuvent également valoriser certaines de leurs ressources par cet engagement.

Le mécénat ouvre droit à une réduction fiscale et le mécénat de compétences représente en plus très bon levier RH pour fidéliser les salariés en quête de sens et pour les personnes en fin de carrière.

Le versement d'un don n'est pas soumis à la TVA.
Villages du Monde pour Enfants délivre au donateur/mécène un reçu fiscal.

Taux de réduction d'impôt

Villages du Monde pour enfants est une association caritatives et humanitaires, un « organismes d'aide aux personnes en difficulté ». **La réduction est de 60 %** du montant des dons avec un plafond de **20 000 €** ou **0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe** de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé. **La réduction d'impôt vient en soustraction du montant de l'impôt sur les sociétés** ou d'impôt sur le revenu dû par l'entreprise donatrice lors de l'année des versements.

En cas de dépassement du plafond, il est possible de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants.

À savoir : Si l'entreprise a effectué son don sous forme de mécénat en nature ou de compétences, en contribuant avec des moyens (produits ou services), cette contribution est alors valorisée au prix de revient, ou à la valeur nette comptable pour les éléments inscrits à l'actif de l'entreprise.

En savoir plus - Les textes juridiques :

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10963-PGP.html?identifiant=BOI-BIC-RICI-20-30-10-10-20170510>

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22263>

Villages du Monde pour Enfants



Villages du Monde pour Enfants accompagne les enfants vivant dans des conditions d'extrême pauvreté en leur permettant de bénéficier :

- d'un enseignement académique de qualité, ainsi que d'activités sportives et artistiques
- d'une formation professionnelle adaptée à l'économie locale
- de 3 repas par jour, et des soins médicaux
- d'un lieu de vie sécurisé avec un logement digne, et des vêtements

Faire un don, c'est donner à un enfant le pouvoir de sortir de la pauvreté, et à terme, c'est toute la famille qui est impactée.

Les Villages sont situés dans 6 pays : Philippines, Mexique, Honduras, Guatemala, Brésil et Tanzanie.

Plus de 20.000 enfants sont pris intégralement en charge chaque année.

Depuis l'origine, il y a 60 ans, ce sont plus de 170.000 enfants qui ont bénéficié des programmes. Certains sont aujourd'hui, chefs d'entreprise, enseignants, médecins, avocats, électromécaniciens, restaurateurs...grâce à la générosité de nos donateurs. L'impact est réel.

Pour construire ensemble le partenariat solidaire qui vous correspond :

Contactez Séverine au 06 65 92 52 01 – stoussaint@villagesdumonde.fr

